



## **Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4**

**N° de la demande :** 2014-5834  
**Demande :** Nouvelles propriétés chimiques de la préparation commerciale – Garantie, nature des produits de formulation et proportion des produits de formulation  
**Produit :** Adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf  
**Numéro d'homologation :** 32152  
**Matière active (m.a.) :** Mélange d'agents de surface  
**Numéro de document de l'ARLA : 2508562**

### **Objet de la demande**

La présente demande vise à homologuer un nouvel adjuvant, l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf, en vue d'une utilisation avec des pesticides pour les cultures terrestres fourragères et vivrières, des pesticides pour les sites aquatiques n'entrant pas en contact avec des aliments, des pesticides pour les sites industriels non cultivés et des pesticides pour les terrains boisés. Cet adjuvant peut être utilisé avec les produits suivants : insecticides, fongicides, régulateurs de croissance des plantes et herbicides.

### **Évaluation des propriétés chimiques**

L'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf se présente sous forme de solution contenant un mélange d'agents de surface à une concentration nominale de 100 %. La densité relative de ce produit est de 1,13 et son pH est de 6,62. Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf ont été remplies.

### **Évaluation des risques pour la santé**

On considère que l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf présente une toxicité aiguë modérée par voie orale, une toxicité aiguë faible par voie cutanée et une toxicité aiguë faible par inhalation. Il cause une irritation oculaire et cutanée grave chez le lapin et n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Les utilisations approuvées de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf ont été comparées au mode d'emploi de chacune des préparations commerciales homologuées qui seront mélangées avec cet adjuvant. À la lumière de cette évaluation, les résidus de chacune des matières actives de chaque préparation commerciale du mélange à pulvériser dans ou sur les denrées alimentaires générés par l'utilisation de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf selon le mode d'emploi

approuvé ne posent de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

### **Évaluation environnementale**

L'utilisation de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf en tant d'adjuvant des herbicides, des fongicides et des insecticides mentionnés sur son étiquette ne devrait pas entraîner d'effets nocifs sur l'environnement. L'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf est appliqué aux mêmes doses que les autres agents surfactants non-ioniques, à raison de 0,2 à 5 L/1 000 L dans une solution à pulvériser (0,02 à 0,5 % v/v), selon le produit antiparasitaire en question.

### **Évaluation de la valeur**

Le demandeur a présenté des rapports sur 14 études de rendement sur le terrain à petite échelle. Dans le cadre de chaque étude, le rendement de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf appliqué avec un herbicide particulier a été comparé à un traitement par cet herbicide non combiné à un adjuvant et/ou à un ou à plusieurs traitements par cet herbicide appliqué avec un adjuvant mentionné sur l'étiquette de l'herbicide.

L'ajout de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf aux traitements herbicides a permis d'améliorer la lutte contre les mauvaises herbes par rapport aux mêmes traitements sans adjuvant et/ou d'obtenir une suppression semblable à celle obtenue avec les mêmes traitements herbicides combinés à un agent de surface homologué. Puisqu'il a été démontré que le rendement de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf est semblable à celui des autres agents surfactants non-ioniques dont l'emploi avec les herbicides étudiés ayant plusieurs modes d'action est recommandé sur l'étiquette, on a conclu que le rendement de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf appliqué avec d'autres produits antiparasitaires figurant sur l'étiquette serait semblable à celui des autres agents surfactants non-ioniques homologués pour une utilisation avec ces produits. Dans le cadre de ces études, l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf était semblable en termes d'innocuité à l'égard de la culture (p. ex. étendue des dommages causés à la culture) aux autres agents de surface homologués pour une utilisation avec chacun des herbicides étudiés.

En raison de la disponibilité de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf, les cultivateurs et les manipulateurs de produits disposent d'un agent surfactant non-ionique supplémentaire. Par conséquent, les utilisateurs peuvent bénéficier d'un avantage économique grâce à une concurrence accrue sur le marché.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'examen des renseignements disponibles à l'appui de l'homologation de l'adjuvant non ionique à pulvériser AquaSurf et juge qu'ils sont suffisants pour accorder l'homologation complète du produit.

### **References**

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Reference</b>
2481337	2013, 9 Aug 2013 (Norac W52 Vegetation Management Leafy Spurge), DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481338	2014, Adjuvant Comparison, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481339	2014, Axial 100 Herbicide in Spring Wheat, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481340	2014, Efficacy of Centurion and Liberty 150 Herbicides in LL Canola, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481341	2013, Evaluation of Axial with Various Adjuvants, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481342	2013, Evaluation of Various Adjuvants with Mpower Aurora at 100 L/Ha, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481343	2013, Evaluation of Various Adjuvants with Mpower Aurora at 50 L/Ha, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481344	2014, Evaluation of Various Surfactants with Centurion/ Liberty in Invigor Canola, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481345	2013, Norac Bullwhip and Adjuvant Study in Durum Wheat, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481346	2013, Norac Bullwhip and Adjuvant Study in Wheat, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481347	2013, Norac Overdrive and Adjuvant Study in Grass Pasture, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481348	2013, Norac Pursuit and Adjuvant Study in Soybeans, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481349	2013, Norac Refine SG and Adjuvant Study in Wheat, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481350	2014, Performance of Centurion + Liberty 150 plus Adjuvants in LL Canola, DACO: 10.2.3.3, 10.3.2
2481352	2014, The Formulation Process of AquaSurf Adjuvant, DACO: 3.2.1, 3.2.2 CBI
2541074	2015, The Formulation Process for AquaSurf Non-Ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.2.1, 3.2.2 CBI
2481355	2014, Chemical and Physical Properties of AquaSurf Adjuvant, DACO: 3.5.1, 3.5.10, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.5, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
2541073	2015, Accelerated Storage Stability Studies for AquaSurf Non-Ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.10 CBI
2481356	2014, AquaSurf Adjuvant Oxidation/Reduction: Chemical Incompatibility, DACO: 3.5.8 C
2541071	2015, The pH of AquaSurf Non-Ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.7 CBI
2541072	2015, The Viscosity of AquaSurf Non-Ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.9

	CBI
2541075	2015, The Flammability of AquaSurf Non-Ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.11 CBI
2541070	2015, The Specific Gravity of AquaSurf Non-Ionic Spray Adjuvant, DACO: 3.5.6 CBI
2481357	2014, Toxicology Summary AquaSurf Non-ionic Spray Adjuvant, DACO: 4.1
2481358	2014, 4.6.1-4.6.6 Acute Studies Request for Waiver AquaSurf Adjuvant, DACO: 4.1, 4.6.1, 4.6.2, 4.6.3, 4.6.4, 4.6.5, 4.6.6
2481360	HERA Secretariat, Brussels, Belgium, 2009, Human and Environmental Risk Assessment of ingredients of household cleaning products, 2009, DACO: 4.1, 4.6.1, 4.6.2, 4.6.3, 4.6.4, 4.6.5, 4.6.6, 9.5.4

ISSN : 1911-8015

**8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.